

<https://college-simone-lagrange.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article269>

CAMPAGNE DE BOURSES LYCEE

- Espace parents - Bourses -



Date de mise en ligne : mardi 2 juin 2020

Copyright © Collège Simone Lagrange - Tous droits réservés

La campagne de demande de bourses est ouverte pour les élèves de 3ème à partir du 3 juin jusqu'au 7 juillet 2020

Pour déposer votre demande de bourses vous avez deux solutions :

- En vous rendant au collège muni de votre demande (2 pages) et des pièces justificatives
- En envoyant votre demande (2 pages) et les pièces justificatives par mail à ce.0694296v chez ac-lyon.fr. L'objet du mail devra être bourses lycée + le nom de votre enfant.
La signature manuscrite du formulaire de demande de bourse n'est pas exigée.
Une case à cocher à valeur de signature a été insérée dans le formulaire de demande de bourse au format PDF « remplissable ».

Double-cliquez pour télécharger le formulaire de demande de 2 pages :

<https://college-simone-lagrange.etab.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre au collège ou de faire votre demande par mail, une seconde campagne (au lycée directement) se déroulera du 1er septembre et se terminera le 15 octobre 2020

Attention durant cette deuxième campagne les demandes s'effectueront en priorité en ligne ou au format papier (notamment pour les situations particulières).



Il est vivement recommandé de faire votre demande de bourse de lycée dès maintenant.....N'attendez pas

Les pièces à fournir sont en page 2 du formulaire et des informations complémentaires et simulateur de bourses sont disponibles sur la page [« aides financières au lycée » du site du ministère.](#)

Pour le dépôt des dossiers papier ou pour obtenir des renseignements complémentaires, le secrétariat du collège vous accueille, sans RDV, tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h (mercredi 8h à 11h30) ou reste joignable par téléphone aux mêmes horaires.

Les dossiers doivent être déposés par un représentant légal de l'élève (venir sans votre enfant). Le masque est exigé pour entrer dans l'établissement.